



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



## III - Prestataires

### III.1 - Prestataires de services d'investissement

#### III.1.2. Règles d'organisation

Applicable au 3 octobre 2023

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Position DOC-2023-03

## Exigences de rémunération de la directive MiFID II

### Version consultée

#### Résumé

La position AMF DOC-2023-03 intègre les orientations de l'ESMA concernant « certains aspects relatifs aux exigences de rémunération de la directive MiFID II » (ESMA35-43-3565). Ces orientations ont pour objectif de préciser les obligations relatives aux exigences de rémunération afin de garantir une application commune, uniforme et cohérente du droit de l'Union.



[↓ Télécharger la doctrine](#)[↓ Télécharger l'aperçu complet de la doctrine](#)

### Textes de référence

- ↘ [Article L. 533-10 du code monétaire et financier](#) [↗](#)
  - ↘ [Article L. 533-12 du code monétaire et financier](#) [↗](#)
  - ↘ [Article L. 533-22-2 et suivants du code monétaire et financier](#) [↗](#)
  - ↘ [Article L. 533-30 et suivants du code monétaire et financier](#) [↗](#)
- Articles 27 et 34 du règlement délégué (UE) 2017/565 de la
- ↘ [Commission du 25 avril 2016](#) [↗](#)

### ▼ Annexes

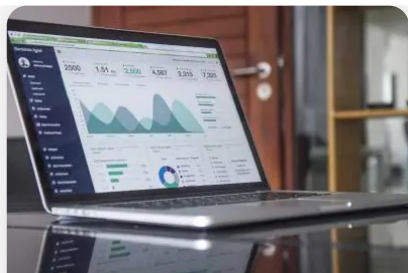
- Orientations concernant certains aspects relatifs aux
  - ↘ [exigences de rémunération de la directive MiFID II](#) [↗](#)
- Guidelines on certain aspects of the MiFID II
  - ↘ [remuneration requirements](#) [↗](#)

### Mots clés

[GOUVERNANCE](#)

### SUR LE MÊME THÈME

[📡 S'abonner à nos alertes et flux RSS](#)



FORMULAIRE / DÉCLARATION

GESTION D'ACTIFS

30 octobre 2024

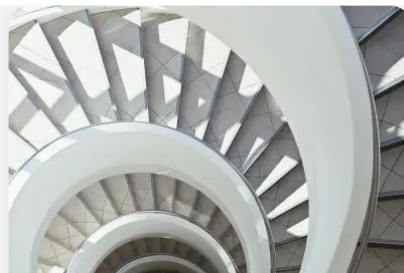
OPCVM & fonds d'investissement - FIA dont le prospectus est visé - formulaires & déclarations



ACTUALITÉ GESTION D'ACTIFS

28 octobre 2024

L'Autorité des marchés financiers (AMF) publie une recommandation encadrant la distribution des certificats à gestion active ou "actively managed certificates" (AMC) auprès...



DOCTRINE GESTION D'ACTIFS

28 octobre 2024

Distribution des certificats à gestion active ou "actively managed certificates" (AMC)



*Mentions légales :*

*Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*

